

OFFICE NOTARIAL DE LA TRINITE

56 Rue Fernand Clerc - 97220 LA TRINITE (Martinique)
Téléphone: 05 96 58 20 23 / Télécopie: 05 96 58 48 08
Mail : etude97211.trinite@notaires.fr
Parking gratuit sur place

Me Sébastien TRIPET
Notaire
sebastien.tripet@notaires.fr
Me Julien MARRY
Notaire
julien.marry@notaires.fr

Successesseurs et détenteurs des minutes de :
Me Alphonse BELHUMEUR
Me Bruno HAYOT
Me Eugène COGNET
Me Léon PETIT

Service Succession-Liquidation-Partage
Mme Hélène WACHTER

Réception sur rendez-vous
Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 08H à 13H00
et de 14H à 17H00
Mercredi de 08H à 13H00

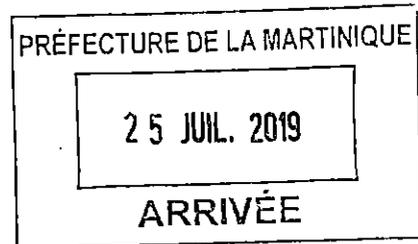
Monsieur le Préfet
PREFECTURE DE LA MARTINIQUE
Rue Louis Blanc (Angle de la rue Félix Eboué)
BP 647/648

97262 FORT DE FRANCE

Trinité, le 23 juillet 2019

Dossier suivi par
Madeleine BERGOZ
madeleine.bergoz.97211@notaires.fr

NOTORIETE PRESCRIPTIVE JACQUES
1006091 /JM /MB /



Monsieur le Préfet,

En application du Décret n° 2017-1802 du 28 décembre 2017 relatif à l'acte de notoriété prescriptive portant sur un immeuble situé en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte ou à Saint-Martin, je vous prie de trouver sous ce pli un extrait de l'acte de notoriété prescriptive reçu par moi le 19 février 2019, concernant Mademoiselle Gaëthe Pauline JACQUES

Vous voudrez bien procéder à la publication de cet extrait sur le site internet de la Préfecture pendant une durée de cinq années.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Julien MARRY
OFFICE NOTARIAL DE LA TR
56 Rue Fernand CLERC - 97220 LA
Tél : 0596 58 20 23
Fax : 0596 58 48 08
E-mail : etude97211.trinite@notaires.fr

Membre d'une association agréée accepte le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom.
Le paiement des actes donnant lieu à publicité foncière devra obligatoirement être effectué par virement au-delà de 3 000 €.

Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)							
FR93	4003	1000	0100	0020	2772	D25	
Identifiant International de la banque (BIC)				CDCGFRPPXXX			

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Destination Département
Service

Partie destinée au rédacteur de l'acte
NOTORIETE PRESCRIPTIVE JACQUES / 1006091 / MB / JM

Rédacteur de l'acte
Maître Julien MARRY Notaire Associé de la Société Civile
Professionnelle «Sébastien TRIPET et Julien MARRY», titulaire d'un
office notarial à TRINITE, 56 rue Fernand Clerc

Nombre de
feuilles
utilisées

Nature et date de l'acte
NOTORIETE PRESCRIPTIVE DU 19 février 2019

2

ANCIEN PROPRIETAIRE

Inconnu

NOUVEAU PROPRIETAIRE

Mademoiselle Gaëthe Pauline JACQUES, Retraitée, demeurant à LE MORNE VERT (97226) quartier Jolimont.

Née à LE MORNE VERT (97226) le 10 août 1930.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

IDENTIFICATION DU BIEN

A LE MORNE VERT (Martinique), 97226, lieudit Joli Mont Vert

Une parcelle de terre sur laquelle repose une construction.

Cadastrée :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
K	142	JOLI MONT NORD	00 ha 04 a 54 ca

EFFET RELATIF

Possession trentenaire.

EVALUATION

Pour la perception des émoluments des présentes, de la taxe de publicité foncière et de la contribution de sécurité immobilière, le BIEN est évalué à CENT SOIXANTE MILLE EUROS (160.000,00 Eur).

DROITS

En fonction des dispositions de l'acte, la taxe de publicité foncière fixée par l'article 678 du Code général des impôts s'élève à la somme de :

			Mt à payer
Taxe départementale	x 0,70 %	=	1 120,00
160 000,00			
Frais d'assiette	x 2,14 %	=	24,00
1 120,00			
TOTAL			1 144,00



13854*01

EXTRAIT D'ACTEDIRECTION GENERALE DES
FINANCES PUBLIQUES

N° 2651-S-SD

(01-2018)

@internet-DGFIP

Département	Service	Date	1	2	3
-------------	---------	------	---	---	---

Partie destinée au rédacteur de l'acte

Feuille n°2

CONTRIBUTION DE SECURITE IMMOBILIERE

En fonction des dispositions de l'acte, la contribution de sécurité immobilière fixée par l'article 879 du Code général des impôts s'élève à la somme :

Type de contribution	Assiette (€)	Taux	Montant (€)
Contribution proportionnelle taux plein	160.000,00	0,10%	160,00